

Lever les freins à l'investissement local pour le climat pour atteindre nos objectifs bas-carbone

Recommandations complémentaires au [rapport « La France face au changement climatique : toutes les régions impactées »](#) du Réseau Action Climat

Les impacts du changement climatique sont de plus en plus visibles et nombreux partout sur le territoire, menaçant notre patrimoine. Pour y répondre, la planification écologique a amorcé sa déclinaison territoriale depuis septembre 2023, et les collectivités doivent concrétiser le changement de paradigme : les territoires doivent se transformer pour limiter leur impact sur le climat et l'environnement, mais aussi s'adapter au changement en cours.

Cela nécessite notamment des moyens financiers, humains et techniques, qui ne sont pas toujours au rendez-vous. L'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) estime ainsi que les collectivités investissent 8,3 milliards d'euros par an pour la transition écologique. Pour respecter nos objectifs climat, cet effort devrait plus que doubler pour atteindre les 19 milliards d'euros par an d'ici 2030 ; sans compter les dépenses en ingénierie estimées à 1,5 milliard d'euros par an, soit 25 000 postes dédiés à temps plein aux projets climat.

Il devient alors urgent de lever les freins à l'investissement local pour le climat. Pourtant, le Fonds vert, présenté par le gouvernement comme le principal levier de financement de la transition écologique locale, ne cesse d'être réduit. Moins d'un an après l'annonce de la déclinaison territoriale de la planification écologique, il a été rabaissé deux fois déjà : passé de 2,5 milliards dans le Projet de Loi Finances 2024 à 2 milliards au mois de février (un montant "sanctuarisé" selon le Ministre de la transition écologique), il est annoncé à seulement 1 milliard pour l'année 2025.

Concrètement, ce sont des centaines de projets de transformation des territoires qui pourraient ne pas se concrétiser l'année prochaine pour la rénovation énergétique des écoles, le développement des mobilités durables, ou encore l'adaptation de leur territoire au changement climatique.

Le projet de loi de finances pour 2025 est une opportunité pour renforcer l'investissement climat local et atteindre nos objectifs bas-carbone grâce aux politiques locales. Malgré ce contexte d'austérité budgétaire et d'incertitude politique, le projet de loi de finances 2025 pourrait aider à corriger le tir avec une série de mesures qui ne mettent pas en danger les finances publiques, mais permettraient néanmoins d'accompagner et favoriser les investissements verts dans les politiques locales.

Accompagner l'investissement vert dans le projet de loi de finances de 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 et la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique (SPFTE) sont l'opportunité de financer massivement ces projets territoriaux. Les travaux d'I4CE, *Comment financer l'accélération des investissements climat*, proposent quatre options pour financer la transition. Dans un premier scénario, les investissements sont redirigés vers les secteurs du climat, au détriment d'autres politiques publiques, ce qui ne nous semble pas souhaitable. Dans les trois autres, le niveau d'investissement augmente pour atteindre plus de 90 milliards d'euros. Si ce montant atteint un haut historique, en euros constants, il s'agit de revenir à un niveau d'investissement déjà atteint en 2006-2007. À la différence qu'à cette époque, les dotations de l'État étaient beaucoup plus dynamiques, et les leviers fiscaux à la main des collectivités locales étaient nettement plus nombreux, garantissant une plus grande visibilité sur les ressources. De plus, tous les scénarios débouchent nécessairement sur une augmentation significative de la dette des collectivités.

Il est donc possible d'accompagner l'investissement local pour le climat, pour se rapprocher du niveau d'ambition nécessaire. Pour cela, la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique et le projet de loi de finances pour 2025 doivent permettre de lever les freins à l'investissement pour la transition écologique territoriale :

- intégrer pleinement les besoins en ingénierie dans les réflexions sur le financement de la transition écologique,
- ne plus considérer l'endettement comme un signe de mauvaise gestion financière,
- penser ces financements de manière pluriannuelle.

Recommandation 1 :

Intégrer pleinement les besoins en ingénierie dans les réflexions sur le financement de la transition écologique.

La question de l'ingénierie est indissociable de la question de l'investissement. La territorialisation de la planification écologique, avec les nouveaux scénarios, calendriers, instances de concertation qu'elle amène, doit donc être l'occasion de penser cette question de l'ingénierie sur le long terme. Les Régions devront être en mesure de réaliser un travail prospectif, d'animer le réseau des acteurs du territoire, pour atterrir sur une feuille de route ambitieuse pour 2030, puis suivre sa mise en œuvre et assurer l'atteinte des objectifs. Les départements et le bloc communal, dans les Contrats de Réussite de la Transition Écologique devront ensuite être en mesure d'actionner les leviers permettant le respect de sa trajectoire. Pour cela, il est nécessaire de chiffrer et financer les besoins humains pour mener ces activités. Ainsi, le fonds territorial climat, dans sa forme votée de manière transpartisane au Sénat en décembre 2023, aurait permis d'allouer une ressource en fonctionnement pérenne et stable aux intercommunalités pour la mise en œuvre de leurs politiques climat.

Recommandation 2 :

Considérer l'endettement comme un levier nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La trajectoire de désendettement des collectivités locales, formalisée dans la loi de programmation des finances publiques, prévoit que les collectivités locales passent d'un endettement représentant 9,3 % du PIB en 2022, à 7,6 % en 2027¹. Pourtant, la modélisation effectuée par I4CE et la Banque Postale montre que pour atteindre nos objectifs climatiques, et ce peu importe le scénario, l'endettement des collectivités doit augmenter. Renforcer le recours à l'emprunt suppose tout d'abord de le considérer comme l'un des modes de financements pertinents pour la transition écologique. La bonne santé financière et budgétaire d'une collectivité ne doit donc plus passer par l'absence d'endettement : celle-ci n'est pas nécessairement symptôme d'une bonne gestion financière. On fait aujourd'hui face à un dilemme entre "épuisement planétaire ou budgétaire" : toute émission supplémentaire aura un coût dans le futur, qu'il soit financier ou physique. C'est le concept de dette climatique, qui doit servir de boussole à la prise de décision publique, tout autant que la dette financière. Comme l'indiquait Jean Pisani-Ferry, "il y a beaucoup de mauvaises raisons de s'endetter, le climat n'en fait pas partie"².

Recommandation 3 :

Penser le financement de la transition écologique locale sur le temps long

Pour investir massivement dans la transition écologique, les collectivités doivent avoir la garantie de pouvoir porter ces politiques transformatives sur le long terme. La redéfinition des moyens alloués aux collectivités année après année dans chaque projet de loi de finances successifs est contraire à ce besoin de visibilité pluriannuel. Les coups de rabots sur le Fonds vert ont envoyé un signal extrêmement négatif aux porteurs de projets : après l'annonce de 7 milliards d'euros dédiés à la transition écologique à l'été 2023, le coup de frein du gouvernement instaure un climat de méfiance vis-à-vis des moyens que l'Etat est réellement prêt à mettre sur la table. La Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique doit pallier ces manquements en intégrant pleinement un volet territoires dans sa définition.

Les CRTE deuxième génération, annoncés comme le cadre de réalisation de la planification écologique au niveau local, pourront également jouer un rôle intégrateur pour des financements pluriannuels pour toute leur durée. De plus, ils doivent permettre de financer du fonctionnement, avec des capacités en ingénierie et en animation renforcées.

¹ [LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 \(1\) - Légifrance](#)

² [Transition écologique : Bruno Le Maire exclut tout recours à l'impôt et à la dette | Les Echos](#)

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

